



**UCO** ANGERS  
UNIVERSITÉ  
CATHOLIQUE DE L'OUEST

Secrétariat Universitaire

Le 18 juin 2018

## NOTE D'INFORMATION

### **OBJET : NOUVEAUTE - Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) 2018-2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément, à la loi ORE 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et réussite des étudiants, à compter de la rentrée 2018/2019, le Ministère met en place la **Contribution Vie étudiante et de Campus de 90€, à régler avant l'inscription administrative, par les étudiants au Crous.**

La CVEC couvre l'accès à la médecine préventive, au développement des initiatives étudiantes (FSDIE) et aux activités sportives et culturelles.

#### **Tous les étudiants sont concernés ; sont exonérés :**

- . étudiants boursiers
- . statut de réfugié ou de la protection subsidiaire
- . demandeurs d'asile

NOTA : le Régime Formation Initiale est à confirmer.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour obtenir leur attestation CVEC, les étudiants (y compris les étudiants exonérés) devront se connecter au site [messervices.etudiant.gouv.fr](http://messervices.etudiant.gouv.fr), renseigner leur ville d'études et s'acquitter (ou pas, en fonction de leur situation) de la CVEC.

Ils recevront une attestation d'acquiescement de :

- . paiement
- . exonération

Pour les étudiants ne pouvant pas payer en ligne par carte bleue, le Crous a prévu la possibilité de payer en espèces auprès d'un bureau de poste. Ils reçoivent ensuite un courrier électronique avec leur attestation d'acquiescement.

**L'attestation est un élément OBLIGATOIRE pour l'inscription définitive et la délivrance de la carte d'étudiant.**

Le Secrétariat Universitaire